









DECLARATION LIMINAIRE CTL 31/05/2018

A l'appel de l'intersyndicale de la DRFIP de Côte d'Or, les agents se sont largement mobilisés lors des journées d'actions des 22 Mars, 3 Mai et 22 Mai.

Dans certains services, plus de 40 % de grévistes (voire même 60 % sur les journées du 22 Mars et 22 Mai) ont été enregistrés ce qui est significatif du refus par les agents de la politique menée en particulier à la DGFIP et dans la Fonction Publique.

A ce jour, aucune réponse concrète n'a été apportée et ce, quelque soit le niveau sur leurs principales revendications et sujets actuels:

- gel du point d'indice et rétablissement du jour de carence
- remise en cause des statuts et réorganisation de la Fonction Publique liées au Comité d'Action Publique 2022
- refonte du dialogue social
- suppressions d'emplois et dégradation des conditions de travail
- restructurations propres à la DRFIP de Côte d'Or

Les organisations syndicales de la DRFIP21 et les agents qu'elles représentent restent attentifs aux décisions qui seront prises dans les prochaines semaines afin qu'ils soient entendus et que leurs revendications légitimes puissent aboutir.